

**017. Question de Madame Angelina CHAN, conseillère communale-, du 10 novembre 2025 -- Vraag van Mevrouw Angelina CHAN, gemeenteraadslid, van 10 november 2025.**

*Le frelon asiatique à Schaerbeek*

J'ai été contactée récemment par deux familles schaarbeekoises inquiètes de la présence de frelons asiatiques dans leur jardin et qui ne savaient pas comment réagir ni à qui s'adresser. C'est pourquoi je pense qu'il est important que notre commune informe mieux nos citoyens sur les démarches à suivre face à cette espèce invasive.

Le frelon asiatique, arrivé en Belgique en 2016 et à Bruxelles en 2018, connaît une expansion rapide : on comptait 6 nids en 2020, 28 en 2022 et plus de 280 en 2023.

Cette espèce invasive menace nos abeilles, la biodiversité, et parfois la sécurité des citoyens.

Depuis l'automne 2024, les Pompiers de Bruxelles (SIAMU) n'interviennent gratuitement que s'il y a un danger direct ou imminent, par exemple en cas d'attaque ou lorsqu'un lieu devient inhabitable.

Dans les autres cas, le propriétaire doit faire appel à une entreprise spécialisée, dont la liste officielle est tenue par Bruxelles Environnement.

La Région promeut aujourd'hui une gestion raisonnée :

- signalements via observations.be,
- piégeage sélectif pour épargner les autres insectes,
- détection des nids primaires tôt en saison,
- et neutralisation des nids secondaires en fin de saison.

Sur le domaine public, c'est au propriétaire public – donc à la commune ou au CPAS – d'intervenir.

Une table ronde régionale a été organisée en 2024, et un réseau de référents communaux est en cours de constitution, avec des guidances techniques partagées avec les communes.

Certaines communes bruxelloises, comme Etterbeek, ont déjà pris les devants : elles ont notamment élaboré un plan local de gestion, organisé une soirée d'information publique et distribué gratuitement des couvercles à trous sélectifs pour le piégeage des reines fondatrices.

Or, à Schaerbeek, la page 1030.be consacrée au frelon asiatique date de septembre 2023 et n'est plus à jour : elle renvoie encore uniquement au 112 et ne reflète pas le dispositif régional actuel.

Dès lors, je souhaiterais poser les questions suivantes :

1. La commune dispose-t-elle d'un référent ou d'une procédure précise pour les nids situés sur le domaine public ?
2. Dispose-t-on de statistiques locales sur le nombre de signalements ou de nids neutralisés à Schaerbeek ces dernières années ?
3. La commune envisage-t-elle d'organiser, à l'image d'Etterbeek, une soirée d'information publique au printemps pour informer les citoyens et distribuer du matériel de piégeage sélectif ?

Enfin, le site 1030.be sera-t-il rapidement mis à jour pour informer correctement les Schaarbeekoises sur les démarches à suivre, les bons gestes et les contacts utiles ?

Réponse :

Lors du Conseil Communal du 26 novembre 2025, votre interpellation portant sur le frelon asiatique à Schaerbeek a été transformée en question écrite.

Nous vous prions de trouver ci-dessous nos éléments de réponses.

La question des frelons asiatiques est une problématique que nous prenons, tout comme vous, très au sérieux. Cette espèce invasive n'a eu effectivement de cesse de multiplier ses nids depuis sa première apparition à Bruxelles en 2018, au point de devenir un véritable enjeu pour de nombreuses communes, dont évidemment Schaerbeek.

Problèmes de sécurité aux abords des nids, impact sur la biodiversité, menace pour les abeilles, conséquences économiques pour les apiculteurs, etc. Les problèmes sont en effet multiples. Et

l'absence de prédateurs naturels pour réguler ces populations de frelons ne fait qu'aggraver la situation.

Soyez donc assurée que la commune ne prend pas ce problème à la légère !

Toutefois, et vous l'avez souligné d'ailleurs, depuis fin 2024, les pompiers de Bruxelles n'interviennent plus qu'en cas de danger direct ou imminent, impliquant de nouvelles responsabilités pour les communes. L'année 2025 a donc constitué pour beaucoup d'entre elles une période transitoire durant laquelle il a fallu se familiariser avec le sujet, évaluer l'ampleur de la problématique, former les agents concernés, identifier les actions à mettre en place, mobiliser les ressources nécessaires (dans un contexte budgétaire déjà compliqué pour Schaerbeek), etc. Tout cela a pris du temps et en prendra certainement encore car développer une politique communale efficiente, pérenne et à la hauteur des enjeux ne se fait hélas pas en un jour. Cela nécessite du temps, des moyens, l'acquisition d'une certaine expertise mais aussi et surtout le recul nécessaire pour pouvoir poser les choix les plus judicieux au vu des réalités locales.

**Pour répondre à votre première question**, la commune a bel et bien désigné une personne de référence au sein de la Commune chargée de développer une stratégie communale en la matière. Il s'agit du responsable du service Eco-conseil, lequel se fait accompagner dans cet exercice par le responsable du service espaces verts pour ce qui relève spécifiquement des interventions sur le domaine public.

Pour ces interventions-là, la procédure se passe en deux temps : lorsque la présence d'un nid est potentiellement détectée, le service espaces verts se charge de prendre l'ensemble des informations requises pour l'intervention (lieu exact, photo/description du nid et estimation de la hauteur) et l'organise administrativement parlant. Ensuite, c'est au tour de notre prestataire d'intervenir sur place, de localiser le nid, de vérifier son activité et de le neutraliser le cas échéant.

Cependant, au vu de la charge de travail importante découlant du nombre de signalements en constante augmentation, le service Espaces Verts étudie actuellement la possibilité d'externaliser cette mission. La piste d'un partenariat avec le groupe F, une association spécialisée déjà active dans plusieurs communes bruxelloises dont Auderghem et Watermael-Boitsfort qui impulse la constitution de groupes de volontaires (spécifiques à chaque commune) formés à la traque des nids, retient en effet particulièrement notre attention. Généralement composé d'apiculteurs particulièrement concernés par la problématique, la constitution d'un tel groupe permettrait d'offrir à la Commune une alternative à la fois efficace et économique. A noter que la Commune viendrait apporter à ce groupe un soutien logistique et administratif.

A l'heure actuelle nous sommes déjà en contact avec le groupe F. Ce dernier a notamment formé nos agents communaux. Et avec lui, nous projetons d'organiser prochainement, tout comme à Etterbeek, une séance d'informations publique à destination des schaarbeekoïses ainsi qu'un appel à candidatures qui nous l'espérons nous permettra de rapidement mettre ce groupe de volontaires sur pied et définir la meilleure stratégie

A noter par ailleurs, que pour les situations d'urgence et de danger imminent (présence d'un nid à proximité immédiate d'une école, d'une crèche, d'une plaine de jeux, etc.), la procédure en vigueur reste le recours au Pompiers de Bruxelles

**Pour ce qui concerne votre demande de statistiques**, nous ne sommes en mesure de vous transmettre que les chiffres de cette année (2025). Avant cela, beaucoup de demandes ne nous parvenaient pas car elles étaient gérées en direct par le SIAMU

Pour 2025, donc, on dénombre actuellement une petite quarantaine de signalements pour une petite dizaine d'interventions (9) au total. Un delta qui s'explique notamment par la présence de fausses alertes, de demandes d'intervention à des adresses privées ou formulées trop tard dans la saison lorsque les nids ne sont plus actifs

**Concernant le site communal**, nous vous remercions pour votre remarque. Ce dernier n'est effectivement plus à jour. Une modification sera faite dans les meilleurs délais et d'autres suivront très certainement au fil de l'évolution de notre stratégie communale.

Tels sont les éléments que nous tenions porter à votre connaissance.